



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.447/1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

18 mai 2018
Original : Anglais

19^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Téléconférence, 20 June 2018

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire

- | | |
|---|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour
travaux | Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des |
| Point 3 de l'ordre du jour | Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des
progress réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018 |
| Point 4 de l'ordre du jour | Questions spécifiques relatives à la Décision IG.23/4 adoptée à la
COP 20 : <ul style="list-style-type: none">a) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranéeb) Études d'évaluation : Rapport sur l'état de l'environnement et le développement 2019 (SoED 2019) et Etude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050), y compris les études de cas sur l'économie bleuec) Deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) |
| Point 5 de l'ordre du jour | Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour
l'exercice biennal 2018-2019 |
| Point 6 de l'ordre du jour | Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17
et IG.23/3 |
| Point 7 de l'ordre du jour | Toute autre question |
| Point 8 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |